

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone
04510 Mallemoisson**

Séance du 08 octobre 2015

L'an deux mille quinze et le 08 octobre à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Thoard, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE.

Date de la convocation : 29/09/15

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 15

Présents : Monsieur GRAVIERE (Barras) ; Mesdames FERAUD, GILLY (Le Chaffaut St Jurson) ; Madame CASA ; Monsieur BOCCONI (Les Hautes Duyes) ; Monsieur JULIEN, Madame BARDIN (Le Castellard-Mélan) ; Mesdames MARTIN, FERAUD, Monsieur MARTINO (Mallemoisson) ; Messieurs CAREL, FLAMARION (Mirabeau) ; Messieurs BAILLE, PIN, FABRE (Thoard).

Absents excusés : Madame ROCHETTE (Barras), Madame LAXENAIRE (Le Chaffaut), Monsieur PELESTOR (Mallemoisson).

Secrétaire de séance : Christian FLAMARION.

Objet de la délibération

85 – Approbation du compte rendu de la réunion du 16 septembre 2015.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 16 septembre 2015.

Objet de la délibération

86 – Représentants de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone au Syndicat Mixte des Monges.

Par délibération du 26 mai 2014, les représentants au Syndicat Mixte du Massif des Monges étaient :

Trois titulaires : Denis BAILLE, Maryline FERAUD et Jacques JULIEN

Un suppléant : Serge CAREL.

Le Conseil propose de modifier la liste des titulaires et suppléant soit :

Trois titulaires : Denis BAILLE, Jacques JULIEN, Serge CAREL

Un Suppléant : Maryline FERAUD.

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, la modification des représentants.

Objet de la délibération

87 – DM n° 3 : Subvention aux bibliothèques de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone.

Le Président expose que l'association « Liber a Thoard » sollicite la Communauté de Communes des Duyes et Bléone pour une subvention de 600 euros à répartir aux trois bibliothèques du territoire de la Communauté pour l'année 2015.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le versement de la subvention de 600 euros à l'association « Liber a Thoard » pour le compte des trois bibliothèques du territoire et de l'inscrire de la manière suivante :

Fonctionnement/service

| | | | |
|----------|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | 022/JSC | Dépenses imprévues | - 600,00 € |
| | 6574/JSC | Subventions | + 600,00 € |

Objet de la délibération

88 – Remplacement d'un conteneur chauffant pour le transport des repas – Service SIRES.

Le Président fait part au conseil qu'un vieux conteneur chauffant servant au transport des repas de cantine scolaire est tombé en panne. Il a été fait appel à un technicien de HORIS (Notre prestataire de service pour l'entretien du matériel SIRES), et que le devis de réparation s'élève à 758,10 TTC.

Nous avons donc demandé un devis pour l'achat d'un même conteneur neuf. Il s'élève à 901,00 euros H.T.

Au vu de la comparaison entre le devis de réparation et le devis d'un conteneur neuf, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'acheter un conteneur chauffant neuf avec son charriot de transport et accepte le devis actualisé de 1 330,80 euros TTC.

Objet de la délibération

89 – Crèche : garantie décennale.

Le Président explique au conseil que plusieurs travaux d'entretien sont régulièrement effectués auprès de la crèche suite à des malfaçons qui datent de la construction de la nouvelle crèche en 2011.

D'importants travaux devraient être encore effectués après avoir été répertoriés par le responsable des services techniques.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de faire intervenir la garantie décennale pour effectuer ces travaux.